

A l'attention de  
Messieurs P. Mathiot et JC. Ringard,  
Comité de suivi de la réforme du lycée  
général et technologique

personne en charge du dossier :

*Gildas GRIMAULT*

*contact@keleñnomp.bzh*

Plistin, le 4 mai 2020

**OBJET : demande de rencontre par le comité de suivi de la réforme du lycée.**

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, se dit prêt à adapter la réforme par l'intermédiaire d'un « comité de suivi ». Le breton, comme les autres langues régionales, a besoin d'avoir une place plus convenable pour qu'il continue à être choisi par les élèves. C'est pourquoi nous vous demandons d'être entendus pour mieux exposer nos motifs d'insatisfaction, dont vous trouverez quelques éléments ci-dessous.

La filière bilingue est mise en difficulté par la réforme. L'option breton est dévalorisée par un poids ridicule dans la note finale du baccalauréat (1 %) et il est impossible de choisir le breton en LVB pour beaucoup de lycéen-ne-s qui en ont pourtant fait la demande au Recteur cette année. Le motif invoqué est que certains lycées ne seraient habilités à enseigner que le breton en LVC. Pourtant, un enseignant de breton est capable de préparer les élèves à n'importe quelle épreuve du bac ! Enfin, certains lycées parlent de retirer l'autorisation de choisir une LVC (espagnol, allemand...) pour les lycéens qui voudraient prendre le breton en LVB. De quoi affaiblir la possibilité de choisir le breton pour les élèves.

Les effets néfastes de la réforme se remarquent aussi dans le choix des spécialités en langues régionales (LLCER). Seul 87 lycéens sur toute la France ont choisi cette option en langue régionale ! Les spécialités de latin et de grec ont accueilli beaucoup plus d'élèves car il est possible de les cumuler avec une spécialité anglais, ce qui n'est pas possible pour le breton.

Enfin, il n'est toujours pas autorisé de rédiger en breton pour les spécialités d'Histoire-Géographie et de Mathématiques pour le baccalauréat 2021, puisque, selon le recteur, seules « *les épreuves du contrôle continu (E3C), qui concernent l'enseignement scientifique, ou l'enseignement de spécialité présenté en fin de première, pourront se dérouler avec une rédaction en langue bretonne* ». Le breton est donc relégué à une évaluation en interne. Pourtant, depuis plus d'une vingtaine d'années les élèves peuvent rédiger en breton. Avant la réforme il y avait assez de professeurs d'Histoire-Géographie compétents pour corriger les copies rédigées en breton !

Nous demandons donc :

- d'autoriser les lycéens à passer le breton en LVB dans tous les lycées qui propose la discipline, quitte à transformer le statut de LVC en LVB pour certains d'entre eux,
- d'autoriser les lycéens à passer le breton en candidat libre quand l'offre fait défaut au lycée,
- de permettre à tous les élèves qui choisissent une LVB breton d'avoir la possibilité de choisir une LVC,
- de rendre compatible la spécialité breton avec d'autres langues (anglais, espagnol, allemand...) comme pour la spécialité Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité,
- d'autoriser les lycéens à rédiger en breton pour les spécialités d'histoire-géographie et de mathématiques.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en nos sentiments les plus dévoués.

Le président,  
M. Goulven MORVAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Goulven Morvan". It is written in a cursive style with a large, stylized "M" at the beginning.